

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
2 décembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 29

2022D183

**OBJET :**

**34. PERSONNEL  
COMMUNAL. MISE À  
DISPOSITION  
D'AGENTS  
COMMUNAUX.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 20-12-2022

ID : 059-215904004-20221208-2022D183-DE



L'an deux mil-vingt-deux, le huit DÉCEMBRE à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Monsieur TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. LAPIERRE Julien, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra  
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. MORVAN Hervé  
Mme QUIQUE Corinne, **procuration** à Mme BILLIAU Marie-Françoise  
M. VERMEESCH Olivier, **procuration** à Mme BLANQUART Marine  
M. DECREUS Christophe, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine  
Mme CAPPELLE Christiane, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis  
Mme LORPHELIN Martine, **procuration** à Mme PETITPRET Sabine  
Mme FLAMENT Laëtitia, **procuration** à M. TREDEZ Alain

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

En application des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la commune peut mettre à disposition des agents communaux au profit d'une collectivité territoriale.

Ainsi, le conseil municipal se voit informé des mises à dispositions d'agents communaux auprès du CCAS pour le Centre Social, à savoir :

- 1 agent à raison de 17h30/semaine au CCAS pour le Centre Social pour le pilotage du service Animation famille à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- 1 agent à raison de 815h/an pour l'animation des mercredis de la découverte et des centres de loisirs pendant les petites et grandes vacances scolaires ;
- 1 agent à raison de 216 h/an pour l'animation du CLAS.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Maire**

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**La Secrétaire de Séance**

Sandra BOULENGUER – PLÉ

